

Jean-Michel Pérès (Groupama) : « En France, nous avons créé des entreprises zombies »

Par Linda Lainé



Le 2 Décembre 2020

La difficulté pour Groupama, c'est d'identifier les entreprises qui, « une fois qu'elles auront consommé l'argent en caisse, deviendront insolvables », explique son directeur général Jean-Michel Pérès.

L'heure du bilan annuel a sonné pour Groupama Assurance-Crédit & Caution. Crise sanitaire oblige, « dans le tourisme, nous avons connu plus de sinistres en 2020 que d'habitude, en tant que garant, souligne son directeur général Jean-Michel Pérès. Ces sinistres, nous les comptons sur les doigts d'une main, relativise-t-il. Il s'agit d'opérateurs pris par la crise, qui n'ont pas pu s'adapter, et ont préféré déposer le bilan. » Les

deux sinistres les plus importants ont représenté, chacun, « quelques centaines de milliers d'euros ». Plus Belle L'Europe est l'un d'entre eux. L'autre est un spécialiste des voyages scolaires

« L'ensemble des sinistres est significativement inférieur à nos primes, tient à préciser Jean-Michel Pérès. Cela ne perturbe pas l'équilibre de l'ensemble de notre activité de garantie financière tourisme. Nos résultats 2020 restent corrects. »

Une position de challenger

Groupama compte 2200 clients parmi les opérateurs immatriculés auprès d'Atout France. Depuis deux ans, les positions en parts de marché s'avèrent plutôt stabilisées, estime-t-il. « L'APST détient environ 50% en nombre, nous 30%, Atradius 12%. »

Si tout le secteur -déjà fragilisé par la faillite de Thomas Cook- tangue depuis la crise de la Covid-19, Jean-Michel Pérès ne souhaite pas l'abandonner. « Notre stratégie, c'est de rester sur le marché du tourisme. Même s'il est actuellement chahuté, c'est un secteur qui présente des atouts à moyen et long terme. Nous avons investi sur ce marché, et nous n'avons pas l'intention de nous en retirer. »

Groupama planche actuellement sur le renouvellement de ses garanties pour 2021. Le groupe estime qu'il est en capacité de renouveler la quasi intégralité de son portefeuille, et est prêt à signer de nouveaux contrats. A certaines conditions.

Plus exigeants sur les contre-garanties

« Nous sommes plus exigeants que par le passé. Nous sommes très regardants sur le modèle économique, l'expérience des dirigeants, les moyens financiers et la capacité de l'entreprise à démarrer son activité en période de crise. »

Très concrètement, Groupama a-t-il augmenté ses demandes en matière de contre-garanties? « Notre politique consiste à ne pas en prendre pour les entreprises qui représentent un petit risque. Mais pour des entreprises qui incarnent un risque supérieur à un million d'euros, nous prenons systématiquement des contre-garanties. Jusqu'alors, c'était au cas par cas. »

L'appel à cotisations démarre à partir de ce début du mois de décembre, après réexamen des dossiers et l'évaluation des niveaux de risques. Ce qui est compliqué, c'est de bien appréhender les situations économiques à partir des bilans 2019 « qui sont en général assez bons, mais ne reflètent pas la situation ». Les entreprises ont souvent enregistré environ seulement 25% d'activité en 2020.

Quel est l'état réel de la trésorerie ?

« Dans tous les secteurs, certaines entreprises n'ont presque plus d'activité, même si les mesures de soutien du gouvernement leur permettent d'être toujours en vie. En France, nous avons ainsi créé des entreprises zombies, qui perdent structurellement de l'argent. La difficulté pour nous, c'est d'identifier ce type de sociétés qui, une fois qu'elles auront consommé l'argent en caisse, deviendront insolvables. »

Y-en-a-t-il beaucoup dans le voyage ? « Il y en a certainement plus que dans l'agro-alimentaire. » Le garant redoute que la trésorerie versée par les clients, mais convertie en avoirs, n'ait pas toujours été sanctuarisée. Des sociétés en difficulté l'auront peut-être consommée pour les besoins courants de l'entreprise. « Si un opérateur utilise l'argent des avoirs afin de verser des salaires et payer ses charges, au lieu de le mettre de côté pour régler plus tard les TO, il y a un risque potentiel de dépôt de bilan. C'est aujourd'hui une problématique de fond. D'autant que le faible niveau actuel d'activité ne couvre pas les frais fixes. »

« Je ne me réjouis pas des difficultés de l'APST »

Interrogé sur le premier garant des entreprises du voyage en France, le dirigeant tempère ses propos : « Je ne me réjouis pas des difficultés de l'APST. Si sa situation se dégradait, tous les opérateurs de la garantie financière seraient affectés. En théorie, la disparition d'un concurrent peut ouvrir des possibilités sur le marché. Mais je ne suis pas sûr que le marché ait la capacité de fonctionner sans le premier acteur du marché qu'est l'APST. »

Mais Jean-Michel Pérès s'autorise aussi un petit tacle à l'égard de son principal concurrent : « C'est parfois difficile de remettre en cause un fonctionnement qui existe depuis des dizaines d'années. Et pour faire le métier d'assureur en respectant ses règles, incluant l'évaluation risques et la gestion des actifs, mieux vaut être assureur. »